



NOTE D'UTILISATION DU POUVOIR

1) **Le représentant de votre club en est le Président** : Le pouvoir est inutile. Toutefois, le Président devra présenter l'attestation de sa licence de dirigeant enregistrée pour la saison en cours ou une pièce d'identité avec photo.

2) **Le représentant de votre club est un dirigeant licencié au club.**
Il doit être muni du pouvoir dûment rempli à son nom et signé du Président et présenter l'attestation de sa licence de dirigeant enregistrée pour la saison en cours ou une pièce d'identité avec photo.

Comment récupérer votre licence :

- Via le listing papier (**Footclub**)
- Via l'application **FootCompagnon**
- Via le compte **MYFFF** en téléchargeant votre attestation de licence

RAPPEL : Nous vous rappelons que votre club est tenu d'être présent à cette Assemblée sous peine de sanctions financières.